



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opérations de vote

Question écrite n° 57707

Texte de la question

Mme Anne-Marie Comparini attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les difficultés que rencontrent de nombreux ressortissants français résidant à l'étranger pour participer aux élections nationales. Lors du prochain référendum qui portera sur le traité instituant une constitution pour l'Europe, ils seront encore nombreux à être privés de ce droit civique en raison de l'éloignement du bureau de vote installé dans le pays tiers. Devant une telle situation, il conviendrait de mettre en place le vote électronique pour nos concitoyens habitant à l'étranger. Cette mesure peut faire l'objet d'une sécurisation aussi fiable que celle utilisée pour les achats sur internet et elle permettrait à des milliers de Français de voter en juin prochain au moment du référendum sur le traité constitutionnel. Elle aimerait donc savoir s'il a l'intention d'instaurer le vote électronique pour les ressortissants français installés à l'étranger pour leur faciliter l'exercice du droit de vote, notamment à l'occasion du prochain référendum.

Texte de la réponse

L'abstention constatée parmi les Français résidant à l'étranger est traditionnellement plus élevée que la moyenne nationale. Malgré l'existence de mécanismes spécifiques destinés à faciliter l'expression des suffrages, au premier rang desquels figurent les tournées consulaires effectuées en période préélectorale, cette situation ne peut être considérée comme satisfaisante. L'instauration d'un système de vote électronique sécurisé paraît en effet être la réponse appropriée. À cet égard, l'expérience de vote par internet réalisée lors de l'élection des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger de juin 2003 a été observée avec intérêt. Plusieurs autres expérimentations de vote électronique à grande échelle se sont déroulées au cours du second semestre 2004, pour les élections de cinq chambres de commerce et d'industrie ou celles des conseils de deux universités, plusieurs centaines de milliers d'électeurs étaient concernés. La préparation de ces scrutins a été l'occasion d'appréhender, en grandeur nature, les difficultés inhérentes au système de vote électronique et de trouver les modalités de les surmonter. Il importe en effet de s'assurer qu'un tel système, qui s'apparente par bien des aspects au vote par correspondance, respecte la confidentialité du vote ainsi que son caractère personnel et présente des garanties de sécurité aptes à le mettre à l'abri de toute suspicion. C'est pourquoi le bon déroulement d'expérimentations similaires est un préalable nécessaire à l'autorisation du vote électronique lors d'élections politiques. Leurs enseignements permettront éventuellement d'envisager, par la suite, une extension du vote par internet pour les Français résidant hors de France.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Comparini](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57707

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1543

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4654